

Domaine de la Lombardière  
07430 Davézieux  
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 11 avril 2024 - 18H30**  
**Salle Étable - La Lombardière**

**Délibération n°CC\_2024\_041**  
**Fixation des taux d'imposition intercommunaux pour 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 56  
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry LERMET

**Étaient présents :**

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF, Chrystelle ETIENNE, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Stéphanie ISSARTEL, Catherine MOINE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

**Ayant donné pouvoir :**

Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Laurence DUMAS, Christian MASSOLA donne pouvoir à Thierry LERMET, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Christian ARCHIER donne pouvoir à René SABATIER, Yves RULLIERE donne pouvoir à Bertrand PIATON, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Catherine MOINE, Clément CHAPEL donne pouvoir à François CHAUVIN, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Romain EVRARD donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Edith MANTELIN donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Marc-Antoine QUENETTE donne pouvoir à Virginie BONNET-FERRAND

**Absents ou excusés :**

Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Michel SEVENIER

Le quorum est atteint.

**Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :**

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition d'Annonay Rhône Agglo pour l'année 2024.

Il s'agit d'une part de fixer le taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), l'une des composantes de la Cotisation Economique Territoriale (CET) qui s'est substituée pour les entreprises, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, à la Taxe Professionnelle.

Il s'agit d'autre part de fixer les taux d'imposition des impôts dits « ménages » à savoir : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB).

Pour mémoire les taux en vigueur sur l'exercice 2023 s'établissaient comme suit :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 25,73 %
- Impôts sur les ménages :
  - Pour la TH : 8,96 %
  - Pour la TFPB : 0,00 %
  - pour la TFPNB : 4,19 %

Conformément aux orientations exposées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2024, il est proposé de reconduire en 2024 les taux d'imposition 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir,

### DÉLIBÉRÉ

À la majorité, comme ci-après :

#### **Par 52 voix votant pour**

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Brigitte BOURRET, Christian ARCHIER, Laurence DUMAS, Yves RULLIERE, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Clément CHAPEL, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Chrystelle ETIENNE, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Catherine MOINE, Marc-Antoine QUENETTE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

#### **Par 0 voix votant contre**

#### **Par 2 voix s'abstenant**

Mohamed GUENNIF, Louis-Claude GAGNAIRE

**FIXE** comme suit les taux d'imposition pour l'année 2024 :

. Taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,73 %

. Taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 0,00 %

. Taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 4,19 %

. Taux d'imposition de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 8,96 %

**AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 15 avril 2024

**Simon PLENET,**

**Président d'Annonay Rhône  
Agglo**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*